



1 A LILLE. N. 32.82  
2 A ROUBAIX. N. 3.28  
3 A LENS. N. 0.52

ABONNEMENTS  
Nord et Départements limitrophes. 4 fr. 50  
Autres Départements. 5 fr. 50

NUMERO  
5 CENTIMES

PUBLICITÉ  
Les annonces sont reçues gratuitement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Samedi 6 Mai 1914

## LES COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER ET LA VOLONTÉ NATIONALE

La Chambre et le Gouvernement se sont séparés, après un beau geste mutuel et un geste d'énergie. A la suite des nettes explications du ministre des Travaux publics et du président du conseil, la Chambre, à la quasi-unanimité, a voté la deuxième partie de l'ordre du jour Vincent et Le Roy «comportant sur le gouvernement pour obtenir des Compagnies les mêmes mesures de réintégration que celles qui ont été accordées par l'Etat à son réseau».

Ainsi la situation devient bien claire. En s'obstinant dans leur insolente intransigence, les Compagnies ont devant elles la réprobation de la volonté nationale formellement exprimée par l'organe de ses représentants. Elles se mettent résolument en conflit direct, non seulement avec les principes élémentaires d'humanité et de stricte justice, mais encore avec l'opinion publique que de tels sentiments ne laissent jamais indifférente. Cela est un fait très grave et très significatif. Il montre étrangement combien les agents des grands intérêts capitalistes coalisés sont généralement insensibles à toutes les considérations, même les plus légitimes, les plus urgentes, en un mot les plus profondément humanitaires, lorsqu'ils s'imaginent menacés ou tout simplement — et c'est le cas — lorsqu'ils ont peur un instant d'être obligés d'abandonner quelques parcelles de la proie dont ils ont la garde et dont ils profitent avec un égoïsme monstrueux. Cette obstination indigne aussi que le prétexte de la discipline à maintenir est fallacieux. L'exemple des réintégrations accomplies sur le réseau de l'Etat est à cet égard probant, et le président du conseil a pu le signaler à juste titre à la tribune.

Bien qu'ils s'en défendent comme de beaux diables, les directeurs et les présidents du conseil d'administration ont voulu frapper au cœur les organisations syndicales des réseaux en diminuant par la voie sommaire et péremptoire de la révocation une bonne partie des membres du bureau de ces groupements professionnels. Ellen-Prévoit a fourni des précisions catégoriques à cet égard. Seront obligés d'assister ainsi, dans l'impasse, à cette violation détournée et hypocrite des libertés syndicales? Non, sans doute, car alors on aurait le spectacle paradoxal du plus grand capitaliste se plaçant au-dessus des lois, primant le droit positif, souverain maître. Il faut donc agir, et agir vigoureusement, car on a affaire à forte partie, promptement aussi, car il y a derrière nous des centaines et des centaines de braves gens dans le dénuement, à qui tout le mouvement se dessinant en leur faveur donne de l'espoir; mais l'opinion, contrairement à ce que dit le proverbe, ne fait pas toujours vivre; il ne paie pas la note du boulanger et n'habille pas les pauvres gosses qui en ont besoin.

M. Monis a eu, à la tribune de la Chambre, le langage simple et ému d'un homme de cœur et de bonne volonté. On l'a vu très sincèrement applaudi, on le sentait favorablement disposé pour la cause pressante que nous défendons: «Donnez-moi des armes pour faire pression sur les Compagnies récalcitrantes, nous n'ai-je crié, si je n'obtiens pas ce que je dois obtenir».

De telles paroles ne pouvaient inspirer que la confiance.

Si donc les Compagnies persévéraient dans leur attitude inqualifiable, si elles se dressent contre la nation, qu'elles nous devons nous donner à gouverner, nous ne pouvons qu'accomplir la tâche qui nous est assignée.

Pour la première, point n'est besoin de recourir à une disposition législative. Il suffit de veiller scrupuleusement au fonctionnement du service de contrôle. Le Syndicat national, dans le rapport qu'il vient de remettre au ministre, déclare textuellement:

«Que le contrôle fasse appliquer strictement les règlements concernant la durée du travail et la sécurité publique, et les Compagnies s'inclineront. Depuis la grève, ce ne sont que dérogations. Les mécaniciens, chauffeurs, conducteurs, sont seize, dix-huit et vingt heures de service par jour. Il suffira de mettre ces Compagnies en demeure de faire cesser cet état de choses pour qu'elles apportent une augmentation notable à leur personnel».

Oui, mais le service de contrôle est-il bien assuré, voilà ce qu'il reste à savoir. Les ingénieurs qui en sont chargés, les techniciens pour la plupart, doivent surveiller les agissements de leurs anciens camarades, polytechniciens également. Or l'on sait que les camarades étroits, quel esprit de corps, existe dans cette grande école de l'Etat. D'autre part, ces mêmes ingénieurs, au service de l'Etat, n'ont que le souci de faire risquer les Compagnies et de leur être agréables afin d'entrer plus tard à leur service où ils jouiront d'avantages et d'appointements bien plus considérables que ceux qu'ils ont sur le réseau de l'Etat. Il faudrait donc, au préalable, réorganiser le contrôle. Mais cela ne se fait pas en un jour. Que reste-t-il donc à la disposition du Parlement et du gouvernement? Nous avons en vue trois moyens principaux:

## OPINIONS

4° Droit d'agrément ou de nominations des membres des conseils d'administration et des directeurs donné au ministre par un texte de loi.

5° Projet de loi portant des sanctions sévères contre ceux qui auront fait obstacle à l'exercice des droits syndicaux; 6° Le rachat.

Dès la rentrée, à moins que les Compagnies ne cèdent devant l'énergie qu'on se préparera à montrer à leur égard, il faudra aviser au plus efficace.

En attendant, il ne faudra pas oublier qu'il y a des détresses navrantes qu'il importe de soulager immédiatement. La discussion, l'élaboration, la mise en vigueur de dispositions législatives sont toujours plus ou moins longues. Au plus vite, il est nécessaire de secourir des hommes vis-à-vis desquels le pays doit une véritable réparation.

La Chambre s'honorera grandement en leur votant un crédit qui, pour quelque temps, mettrait fin à leurs angoisses, à leur longue misère. Cent mille francs pris dans l'énorme masse budgétaire, c'est peu de chose. Mais ce serait beaucoup, distribués à deux ou trois mille braves gens, à des hommes honnêtes et à de vieux travailleurs qui ont travaillé d'âme et aussi des bouches à nourrir.

Calixte CAMELLE,  
Député de Bordeaux.

## Hier & Aujourd'hui

### ABSTENTION STERILE

Au nom d'un certain nombre de ses camarades, un citoyen de Mons-en-Barœul écrit une lettre qui traduit assez fidèlement les sentiments d'une partie de la classe ouvrière.

Certains passages valent d'être cités: «Je ne suis pas dimanche avec des amis et nous discutons sur la loi des retraites ouvrières. L'un d'eux me disait: C'est étonnant que beaucoup d'entre nous refusent de signer leur feuille. Un autre lui répondit: Cela ne m'étonne pas, car à travailler comme nous le faisons, nous aurons bien de la peine à atteindre 65 ans. Donc nous ne pourrions pas jouir de notre retraite».

«Quant à moi, ajoute notre correspondant, voici ce que je leur ai dit: Je suis d'avis de signer ma feuille, mais j'ai peur que les patrons, obligés de payer 7 francs par an et par ouvrier sans compter les timbres qu'ils ont à apposer chaque mois sur nos cartes, ne cherchent à se retrancher sur ce point. Ils diminuent le nombre de leurs ouvriers et s'occupent de faire passer la loi de la nouvelle réforme».

«Si tous les patrons agissent de la sorte, c'est une nouvelle armée de sans-travail sur le pavé... Et quand on veut rester honnête, il n'y a qu'à se laisser mourir de faim, ou se débattre dans la misère, ou se laisser mourir de faim, ou se débattre dans la misère, ou se laisser mourir de faim...»

«C'est singulier. Je me suis marié à Paris et ma femme n'a qu'un mètre trente-neuf. Elle a été volée. Voilà!»

## Le Curé enterré civilement



Nous avons parlé ces jours-ci du procès intenté par des parents de l'abbé Eugène Courson, curé de Noyers, à son vœu qui l'avait, suivant son désir, enterré civilement. Voici le monument élevé dans le cimetière de Noyers à cet occasion.

«L'abbé Courson, curé de Noyers, est décédé le 15 mai 1913. Ses parents ont voulu qu'il soit enterré civilement. Le monument est une œuvre d'art qui a été élevée dans le cimetière de Noyers à cet effet».

## LES MARCHANDS DE DÉCORATIONS

### A Paris, M. Tortat, ingénieur d'instruction, interroge le capitaine Réveillard, plus spécialement préposé au rayon du Nicham-Iftikhar.

Paris, 5 mai. — L'affaire du trafic des décorations va-t-elle entrer dans une phase nouvelle? On le disait, hier, au Palais, où l'on murmurait à nouveau le nom mystérieux de «Juliette». Celle-ci sortait quelque peu de l'ombre où elle s'était effacée pour laisser tomber de ses mains des diplômes en blanc, des rubans et des rosettes.

Voilà le roman, mais exposons la réalité. Tout d'abord, une grande nouveauté: M. Scialoja, l'avocat tunisien, compatriote de Valensi, et qui connaissait l'arabe pour se prononcer sur la falsification du Nicham, a obtenu un permis de communiquer avec son confrère du barreau parisien.

En attendant, M. Tortat a fait subir à Réveillard l'interrogatoire de M. Aicard Delmont, le premier interrogatoire de fond.

Le courtier répondit avec une belle assurance. C'est un habileur, plein de faconde. Il commença ainsi:

«Je ne viens pas ici pour accuser quelqu'un. Evidemment, puisqu'il n'avait pu se défendre. Il ajouta:

«Cependant, j'aurais à rectifier les mensonges de M. Clementi.

Interrogé sur ses relations avec Valensi, Réveillard s'est expliqué de la sorte:

«C'est vers le milieu de 1908 que j'ai fait la connaissance de la famille Valensi, à Tunis. Je nouai d'abord des rapports avec Rodolphe Valensi, secrétaire du général son père, et cousin de Guillaume l'avocat. Rodolphe m'avait parlé de son cousin, avocat à Paris.

Je fis la connaissance, à Paris, de ce dernier, qui m'écrivit ensuite à plusieurs reprises.

Par la suite, Valensi m'offrit de me faire accorder des décorations pour des amis. J'essayai par trois fois d'obtenir le Nicham par son entremise. J'échouai chaque fois.

J'ignorais, ajoute Réveillard, que Valensi trafiquait d'ailleurs, son traucou, en ce qui me concerne, prouve qu'il n'était pas toujours heureux.

Et le courtier de déclarer:

«J'avais la manie de faire décorer, au Palais, des militaires. Je me suis fait distribuer sans l'intermédiaire de Valensi ni de personne».

### Le passé de Réveillard

Interrogé maintenant sur ses relations, Réveillard répond que sa situation de famille est très bonne.

Il acheta à Angers 25,000 francs un fonds de photographie, qu'il revendit, un an après 43,000 francs.

Il affirme ensuite qu'il n'était pas sans talents littéraires, et qu'il faisait des articles, voire des pièces de théâtre. Mais il n'avait pas d'argent pour acheter un dictionnaire. Enfin, membre de plusieurs conseils d'administration, il touchait, en cette qualité, d'assez fortes jetons de présence.

Il ne connaît pas Meulerens.

### Comment il connut Clementi

C'est à Ivry, au commencement de 1909, répondit à la question de M. Tortat, que lui fut fait la connaissance de Clementi, au cours d'un banquet.

Clementi était venu pour remettre le drapeau à la Société «La Caisse de secours des veuves et orphelins des vétérans des armées de terre et de mer», dont il était, lui, Réveillard, administrateur.

Avant le déjeuner, dit-il, Clementi me demanda si j'étais décoré de la médaille de la «Ligue Humanitaire».

«Je répondis que je ne l'étais pas.

«Séance tenante, Clementi m'offrit la palme d'honneur, équivalent, me rappela-t-il, à la rosette d'officier».

«Quelques jours après, je devenais membre de la «Ligue Humanitaire», et par trois fois j'en fus nommé vice-président.

«En février 1910, je démissionnai de ces fonctions, tout en restant secrétaire.

«J'avais peur d'être compromis par Clementi. Il se mêlait de tout; était à la fois président, secrétaire, trésorier. Il dédaignait de tout sans se référer au conseil d'administration.

«Un beau jour, sans avertir personne, il changea le siège social. Si bien que moi, qui étais alors vice-président, je ne pus retrouver ma Société».

### Les brevets en blanc

Clementi m'offrit, un jour, cinq brevets d'officier d'académie en blanc contre des Nichams. Je refusai. La proposition me parut louche.

«A ce moment, Clementi m'avoua avoir trouvé 4,000 francs, en Allemagne, de ces brevets; mais il ne voulait pas les vendre, me dit-il, à moins de 1,000 francs pièce».

### Encore Juliette?

«Comme je lui demandais de quoi provenaient ces diplômes, il me répondit qu'il les tenait d'une maîtresse d'un chef de cabinet de ministre.

«Je ne connais pas du tout cette dame, ou demoiselle, affirme Réveillard.

«Il ajouta ainsi qu'après la démission du premier cabinet Briand, Clementi offrait moins de diplômes.

«Son influence paraissait diminuée. Et il me montra ces cinq diplômes en blanc en me disant qu'il en trouverait bien le placement à l'étranger, mais qu'en France, cela était impossible, car un diplôme ne constitue pas à lui seul le titre d'officier d'académie. En France, il faut la nomination à l'«Officiel».

«Il produisit encore une lettre d'une maîtresse d'un chef de cabinet de ministre lui disant: «Ne vous inquiétez pas. Votre dernière liste paraîtra incessamment à l'«Officiel».

«La finit l'interrogatoire de Réveillard».

### La griffe de M. Paul Gervais, chef du cabinet de M. Doumergue

On a vu plus haut que Réveillard avait fait allusion, d'après les confidences à lui faites par Clementi, à un chef de cabinet de ministre du premier cabinet Briand, dont la maîtresse aurait été la pourvoyeuse en palmes de Clementi.

Les déclarations de Réveillard concordent avec celles de Valensi.

Au cours d'une confrontation entre l'avocat inculpé et Clementi, le premier dit à l'autre:

«Tu as dit que tu avais des diplômes en blanc par l'intermédiaire d'une maîtresse de Doumergue, et que le chef de cabinet faisait ensuite rétrograder les diplômes que tu décernais ainsi. Elles paraissent à l'«Officiel» ensuite.

Clementi protesta, mais Valensi lui objecta:

«Cependant, tu as fait décorer ainsi M. P... de Roubaix».

### Les accusations de M. Collet

M. Collet vous accuse cependant de lui avoir vendu un diplôme de 1,500 francs? Le diplôme représenté par M. Collet, répond Réveillard, est daté du 26 février 1909. M. Collet dit l'avoir reçu alors qu'il était directeur de la Société des Assurances normandes. Or, M. Collet n'apparait plus à cette Société depuis la fin de 1907. A cette époque, en effet — et Réveillard le démontre, pièces à l'appui — j'ai porté plainte contre M. Collet, en raison de 80,000 francs de détournements commis par lui, affirme Réveillard.

J'étais alors, moi-même, poursuivi l'inculpé, administrateur de la Société des Assurances normandes. Et j'intervins comme tel.

M. Réveillard est obligé de reconnaître que M. Collet a obtenu une ordonnance de non-lieu, le Parquet de Rouen n'ayant pas

de la taille des Parisiennes. La taille moyenne des Parisiennes est de 1 m. 57. Trois centimètres de plus que le moyenne de la taille des femmes des autres contrées de la France, indique M. Berthillon. Autre précision: C'est le dernier coup de tu n'as plus qu'à mourir.

«Un soir de mai dernier nous causions, Jacques et moi, en marchant, le long de la Seine. Je lui parlais d'une femme qui m'avait accosté la veille, sur la chance d'être plus belle que moi, et de me proposer de se marier. Elle avait l'air d'être un peu folle, mais elle voulait m'entraîner. Et Jacques se moquait de ma sentimentalité ridicule et bête pour ces biébiennes de l'amour.

«Tu as tort de railler, lui dis-je. Ces pauvres marchandes de plaisir, auxquelles le moindre argent assure le logis de la nuit et le pain du lendemain, sont plus intéressantes que ces cocottes à dix ou vingt louis, les marquises d'alcôve aux titres ronflants que des sottises comme toi entretiennent et encensent. Elles ont eu seulement la chance d'être plus belles que moi, plus riche encore, la veine de tomber sur un riche imbécile qui les a lancées et mises à la mode. La plupart sont stupides, vaniteuses et méchantes: en quoi peuvent-elles t'intéresser?»

«Mais toi, aux tennes, que trouves-tu de plus?»

«Elles souffrent... N'est-ce pas assez? Quand, à minuit, je vois aux coins des rues ces femmes livides, hétries par l'âge, ces filles qui ont eu vingt ans et qui sont déjà vieilles, quand j'entends leur voix cassée me poursuivre de leurs offres canailles, je pense à la petite chambre sans chauffage où elles pourraient rentrer le soir, au lit de fer où elles seraient si bien toutes seules, à la table familiale où elles auraient le repas assuré.

«A qui la faute, si elles n'ont point tout cela?»

«Pas toujours à elles, crois-moi.

«A nous, sans doute? — Mais oui, à nous; à toi, à moi peut-être... Tiens, veux-tu savoir l'histoire de cette que j'ai rencontrée hier? Oh! c'est presque toujours la même... Un jeune homme de Lyon, un étudiant, fait sa connaissance et la séduit. Elle avait alors dix-sept ans. Sa famille la chasse de chez elle. Pendant quelques mois, les deux amants vivent ensemble, heureux et joyeux. Mais, un jour, elle s'aperçoit qu'elle est enceinte. Elle se réjouit de cet enfant qui va naître de leur amour et qui, espérait-elle, va les rapprocher encore et sceller leur union. Mais lui n'en veut à aucun prix. Il lui fait essayer tous les remèdes possibles, finalement la conduit chez une sage-femme. Elle avorte, tombe gravement malade, entre à l'hôpital. Alors, sous prétexte qu'elle est sortie de l'hôpital et a repris son travail dans la maison de couture où elle était employée avant leur liaison, la conscience en repos, il cesse de l'écouter et, pour oublier complètement, va passer une année à l'étranger. Elle, avec cette volonté et cette admirable énergie des femmes qui aiment, met chaque semaine, quelques francs de côté et, peu à peu, constitue la petite somme nécessaire pour venir à Paris et y vivre quelques jours. Malgré son indigence

## C'est la Vie...

Un soir de mai dernier nous causions, Jacques et moi, en marchant, le long de la Seine. Je lui parlais d'une femme qui m'avait accosté la veille, sur la chance d'être plus belle que moi, et de me proposer de se marier. Elle avait l'air d'être un peu folle, mais elle voulait m'entraîner. Et Jacques se moquait de ma sentimentalité ridicule et bête pour ces biébiennes de l'amour.

## ECHOS

A VIEZ, DOCTEUR EB-LETTRES  
Les anciens du Lycée de Douai et les étudiants littéraires ont certainement un de leurs camarades, M. A. Viez, qui, de la classe de seconde, se signala à l'attention des philologues et du monde savant par des études très documentées sur les patois du Nord, sur les vieux dialectes français, etc.

A Viez — Viez, comme nous l'avions surnommé — est resté fidèle à sa passion pour la linguistique.

Les journaux de Paris annoncent en effet que notre camarade a soutenu très brillamment jeudi dernier au Sorbonne, deux thèses ayant pour sujet la première «Vocalisme du patois de Collemberg (Boulonnais)» et la seconde «Le parler populaire des patois de Roubaix, étude phonétique» qui lui ont valu le titre élevé de docteur ès-lettres.

Toutes nos félicitations au pieux laboureur. — M.

## DEPARTEMENT DU NORD

Extrait du jugement rendu contradictoirement par le tribunal de première instance, séant à Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 13 avril 1914, à la charge de Genevieve Hénard, âgée de 30 ans, née à Croix, le 19 octobre 1880, profession de marchand de margarine, demeurant à Roubaix, rue Bourdeleux, 12, convaincue du délit de contrefaçon à la loi sur la marque commise le 18 février 1911. Vu les articles 1, 2, 16, 19 de la loi du 16 avril 1897, le Tribunal le condamne à trois mois d'emprisonnement et deux mille francs d'amende; dit que le présent jugement sera, par extrait, en première page, inséré, aux frais du condamné, dans les journaux «La Dépêche», «Le Progrès du Nord», «L'Echo du Nord» et «Le Réveil du Nord», sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de cent francs.

## CHRONIQUE

«Un soir de mai dernier nous causions, Jacques et moi, en marchant, le long de la Seine. Je lui parlais d'une femme qui m'avait accosté la veille, sur la chance d'être plus belle que moi, et de me proposer de se marier. Elle avait l'air d'être un peu folle, mais elle voulait m'entraîner. Et Jacques se moquait de ma sentimentalité ridicule et bête pour ces biébiennes de l'amour.

«Tu as tort de railler, lui dis-je. Ces pauvres marchandes de plaisir, auxquelles le moindre argent assure le logis de la nuit et le pain du lendemain, sont plus intéressantes que ces cocottes à dix ou vingt louis, les marquises d'alcôve aux titres ronflants que des sottises comme toi entretiennent et encensent. Elles ont eu seulement la chance d'être plus belles que moi, plus riche encore, la veine de tomber sur un riche imbécile qui les a lancées et mises à la mode. La plupart sont stupides, vaniteuses et méchantes: en quoi peuvent-elles t'intéresser?»

«Mais toi, aux tennes, que trouves-tu de plus?»

«Elles souffrent... N'est-ce pas assez? Quand, à minuit, je vois aux coins des rues ces femmes livides, hétries par l'âge, ces filles qui ont eu vingt ans et qui sont déjà vieilles, quand j'entends leur voix cassée me poursuivre de leurs offres canailles, je pense à la petite chambre sans chauffage où elles pourraient rentrer le soir, au lit de fer où elles seraient si bien toutes seules, à la table familiale où elles auraient le repas assuré.

«A qui la faute, si elles n'ont point tout cela?»

«Pas toujours à elles, crois-moi.

«A nous, sans doute? — Mais oui, à nous; à toi, à moi peut-être... Tiens, veux-tu savoir l'histoire de cette que j'ai rencontrée hier? Oh! c'est presque toujours la même... Un jeune homme de Lyon, un étudiant, fait sa connaissance et la séduit. Elle avait alors dix-sept ans. Sa famille la chasse de chez elle. Pendant quelques mois, les deux amants vivent ensemble, heureux et joyeux. Mais, un jour, elle s'aperçoit qu'elle est enceinte. Elle se réjouit de cet enfant qui va naître de leur amour et qui, espérait-elle, va les rapprocher encore et sceller leur union. Mais lui n'en veut à aucun prix. Il lui fait essayer tous les remèdes possibles, finalement la conduit chez une sage-femme. Elle avorte, tombe gravement malade, entre à l'hôpital. Alors, sous prétexte qu'elle est sortie de l'hôpital et a repris son travail dans la maison de couture où elle était employée avant leur liaison, la conscience en repos, il cesse de l'écouter et, pour oublier complètement, va passer une année à l'étranger. Elle, avec cette volonté et cette admirable énergie des femmes qui aiment, met chaque semaine, quelques francs de côté et, peu à peu, constitue la petite somme nécessaire pour venir à Paris et y vivre quelques jours. Malgré son indigence